



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE
EXERCICE 2021**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 27 septembre 2022

Préambule

• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation à leur assemblée avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → www.services.eaufrance.fr

Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE

1.	TERRITOIRE ET SERVICE	p.4
1.1	Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
1.2	Organisation administrative	p.6
1.3	Mode de gestion du service d'eau	p.6
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	p.7
2.1	Volumes prélevés	p.7
2.2	Volumes vendus et volumes consommés	p.9
2.3	Abonnés	p.10
2.4	Linéaire du réseau	p.10
2.5	Inventaire branchements plomb	p.10
3.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	p.11
3.1	Modalités de tarification de l'eau potable	p.11
3.2	Recettes liées à la facturation du service	p.14
3.3	Présentation de factures d'eau	p.14
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	p.17
4.1	Qualité de l'eau	p.17
4.2	Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.20
4.3	Rendement du réseau de distribution	p.21
4.4	Indice linéaire des volumes non comptés	p.21
4.5	Indice linéaire des pertes en réseau	p.22
4.6	Taux de renouvellement du réseau	p.22
4.7	Indice d'avancement de protection de la ressource	p.23
4.8	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.24
4.9	Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.24
4.10	Taux d'impayés	p.24
4.11	Réclamations	p.24
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	p.25
5.1	Montants financiers des travaux et des subventions	p.25
5.2	Etat de la dette	p.26
5.3	Amortissements	p.26
5.4	Projets et travaux à l'étude	p.26
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	p.32
6.1	Abandons de créances	p.32
6.2	Mesures pour l'action sociale	p.32
6.3	Coopération décentralisée	p.33
7.	INDICATEURS DU SERVICE	p.34
	L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	p.35
8.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	p.39

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	105	59
2	Azy-sur-Marne	387	174
3	Barzy-sur-Marne	394	224
4	Belleau	141	75
5	Beuvardes	756	385
6	Bézu-le-Guéry	263	122
7	Bézu-Saint-Germain	1 047	401
8	Blesmes	466	219
9	Bonneil	389	222
10	Bonnesvalyn	233	109
11	Bouresches	201	92
12	Brasles	1 611	770
13	Brécy	338	156
14	Brumetz	214	93
15	Bruyères-sur-Fère	197	94
16	Bussiares	155	78
17	Celles-lès-Condé	90	52
18	La Chapelle-sur-Chézy	293	132
19	Charly/Marne	2 639	1 173
20	Le Charmel	330	159
21	Chartèves	363	180
22	Château-Thierry	15 717	6 364
23	Chézy-en-Orxois	412	180
24	Chézy-sur-Marne	1 396	659
25	Chierry	1 135	560
26	Cierges	65	43
27	Coigny	1 314	629
28	Condé-en-Brie	708	361
29	Connigis	342	143
30	Coulonges-Cohan	450	223
31	Coupru	155	74
32	Courboin	312	154
33	Courchamps	88	44
34	Courmont	128	64
35	Courtemont-Vareennes	343	154
36	Crézancy	1 323	506
37	La Croix-sur-Ourcq	103	52
38	Dammard	383	195
39	Dhuys et Morin-en-Brie	836	417
40	Domptin	661	308
41	Dravegny	133	55
42	Epaux-Bézu	580	281
43	Epieds	413	190
44	L'Épine-aux-Bois	269	135
45	Essises	425	185
46	Essômes-sur-Marne	2 834	1 237
47	Etampes-sur-Marne	1 306	676
48	Etrépilly	122	57
49	Fère-en-Tardenois	3 087	1 302
50	La Ferté-Milon	2 236	1 033
51	Fossoy	518	261
52	Fresnes-en-Tardenois	270	107
53	Gandelu	695	307

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
54	Gland	454	236
55	Goussancourt	118	72
56	Grisolles	248	104
57	Hautevesnes	166	73
58	Jaulgonne	668	355
59	Licy-Clignon	76	35
60	Lucy-le-Bocage	205	91
61	Macogny	73	22
62	Marigny-en-Orxois	506	266
63	Marizy-Sainte-Geneviève	132	63
64	Marolles	688	312
65	Mézy-Moulins	525	240
66	Monnes	103	44
67	Mont-Saint-Père	714	324
68	Montfaucon	209	92
69	Monthiers	159	77
70	Monthurel	152	82
71	Montigny l'Allier	278	140
72	Montigny-lès-Condé	63	91
73	Montlevon	307	128
74	Montreuil-aux-Lions	1 384	638
75	Nanteuil-Notre-Dame	66	45
76	Nesles-la-Montagne	1 268	523
77	Nogent-l'Artaud	2 185	1 016
78	Nogentel	1 063	502
79	Oulchy-le-Château	829	363
80	Pargny-la-Dhuys	174	95
81	Passy-en-Valois	146	61
82	Passy-sur-Marne	129	87
83	Pavant (adhésion partielle)	5	4
84	Reuilly-Sauvigny	206	116
85	Rocourt Saint Martin	309	114
86	Romeny-sur-Marne	515	241
87	Ronchères	123	66
88	Rozoy-Bellevalle	123	75
89	Saint-Eugène	245	99
90	Saint-Gengoulph	153	68
91	Saponay	288	132
92	Saulchery	724	335
93	Sergy	149	83
94	Seringes-et-Nesles	277	115
95	Torcy-en-Valois	73	47
96	Trélou-sur-Marne	967	533
97	Vallées-en-Champagne	576	315
98	Vendières	158	79
99	Verdilly	473	191
100	VeUILly-la-Poterie	164	85
101	Vézilly	190	103
102	Viffort	322	167
103	Villeneuve-sur-Fère	294	139
104	Villers-Agron-Aiguizy	74	43
105	Villers Cotterêts	11 104	4 669
106	Villers-sur-Fère	536	220
TOTAL USESA		80 507	36 141

Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 8 abonnés de vente en gros.

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale selon Insee, applicable au 1^{er} Janvier 2020.

1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 2 EPCI et 20 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

• Administration de l'USESA

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 65 délégués titulaires et de 36 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.
- ✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :
 - Secteur de Château-Thierry
 - Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
 - Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
 - Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
 - Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :
 - commission finances,
 - commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage,
 - commission travaux,
 - commission administration générale,
 - commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
 - commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée,
 - commission solidarité eau, fuite après compteur,
 - commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité,
 - commission patrimoine, études prospectives,
 - commission défense incendie

• Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est déroulée le 16 décembre 2021 en visio-conférence.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2020 du délégataire,
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2020 de l'USESA,
- Questions diverses

1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec l'option de trois ilots concessifs : la télé-relève des compteurs sur le territoire, la sectorisation et la suppression des branchements plomb.

Aucun avenant n'a été signé en 2021.

L'USESA gère le territoire de la commune de Villers-Cotterêts depuis le début de l'année 2021 et de ce fait gère le contrat de délégation de service public signé le 14 novembre 2016 avec effet au 21 décembre 2016.

L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026.

Aucun avenant n'a été signé en 2021.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Chiffres clés

➤ 80 507 habitants desservis	➤ 36 149 abonnés
➤ 76 réservoirs d'une capacité de 32 060 m ³	➤ 1 353.93 km de réseau (hors branchements)
➤ 37 ressources d'eaux souterraines	➤ 4 650 654 m ³ d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2021 : 6 042 083 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2020	2021	Répartition 2021
Total prélevé	5 163 506	6 042 083	100,00%
eau de surface	1 730 697	1 872 117	30,98%
eau souterraine	3 432 809	4 169 966	69,02%

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2020	2021	2020/2021
Château-Thierry	Puits Plaine 1		644 254	651 972	1,20%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 Puits C1 Puits C2	déferri-sation et démanganisation	533 901	481 489	-9,82%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	station de production d'eau	1 730 697	1 872 117	8,17%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	déferri-sation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	164 536	167 614	1,87%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		119 637	100 557	-15,95%
Monthiers	Puits de Monthiers		65 277	49 230	-24,58%
Vallées-en-Champagne (Chapelle-Monthodon)	Sources pièce du Chaudron et Moulin Blanc		516 617	506 840	-1,89%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	décarbonatation	138 969	162 065	16,62%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	décarbonatation	283 930	200 816	-29,27%
	Puits 4		248 847	275 298	10,63%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		80 543	84 071	4,38%
Montlevon	Source de Coupigny	traitement des pesticides	287 007	295 068	2,81%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		117 987	114 638	-2,84%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		2 236	1 719	-23,12%
Marolles	Source de Marolles		30 247	28 979	-4,19%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	traitement des pesticides	183 716	167 959	-8,58%
Rocourt Saint Martin	Puits de Rocourt St Martin		15 105	13 719	-9,18%
Courmont	Source de la côte de Fay		-	4 992	
Coincy	Source de la poterie		-	33 114	
Coincy	chemin du brûlis		-	55 470	
Coincy	Les Martelets		-	23 461	
Brécy	Les hutins		-	0	
Sergy	Source de Sergy		-	13 585	
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	-	66 326	
Haramont	Source de la Dhuis		-	280 731	
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferri-sation	-	0	
Villers-Cotterêts	P2- Route de vivières		-	11 525	
Villers-Cotterêts	F3		-	264 589	
Villers-Cotterêts	F4		-	114 139	
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 163 506	6 042 083	

Le total des volumes prélevés a augmenté de 17% par rapport à 2020 mais avec un prélèvement supplémentaire sur 10 nouvelles ressources.

En comparant sur les mêmes ressources qu'en 2020, le volume prélevé n'a augmenté que de 0.2% soit une stabilisation des volumes prélevés par rapport à 2020.

2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2020	2021	%
A	Volumes prélevés	5 163 506	6 042 083	17,02%
B	Besoins en eau des usines	380 047	352 551	-7,23%
A-B	Volumes produits	4 783 459	5 689 532	18,94%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	46 495	46 546	0,11%
	<i>Saur Pisseloup</i>	4 644	4 298	-7,45%
	<i>Saur Montigny l'Allier</i>	30 690	28 582	100,00%
	<i>Saur Brumetz</i>	11 161	11 597	100,00%
	<i>Villers-Cotterêts</i>	0	2 069	100,00%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	45 803	124 582	172,00%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	375	264	-29,60%
	<i>Nogentel</i>	2 248	0	-100,00%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	297	308	3,70%
	<i>Pavant</i>	807	1 262	56,38%
	<i>Viels-Maisons</i>	1 843	13 405	627,35%
	<i>CC des Coteaux de la Marne</i>	40 233	49 570	23,21%
	<i>Villers-Cotterêts</i>	0	2 069	100,00%
	<i>Haramont</i>	0	33 469	100,00%
	<i>Largny-Automne</i>	0	24 235	100,00%
E=A+B+C-D	Volumes mis en distribution	4 784 151	5 611 496	17,29%

VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2020	2021	%
F	Volumes vendus aux abonnés du service	3 838 848	4 521 576	17,78%
	<i>domestiques ou assimilés</i>	3 189 299	3 853 802	20,84%
	<i>autres que domestiques</i>	649 549	667 774	2,81%
G	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	45 803	124 582	172,00%
H=F+G	Volumes vendus	3 884 651	4 646 158	19,60%

Les volumes vendus augmentent de 19.60 %

VOLUMES CONSOMMES (en m ³)				
		2020	2021	%
I	Volumes comptabilisés 365 jours	3 873 446	4 544 862	17,33%
J	Volumes de services (<i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i>)	24 187	36 214	49,73%
K	Volumes consommés sans comptage (<i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i>)	4 290	5 590	30,30%
L=I+J+K	Total des volumes consommés autorisés	3 901 923	4 586 666	17,55%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

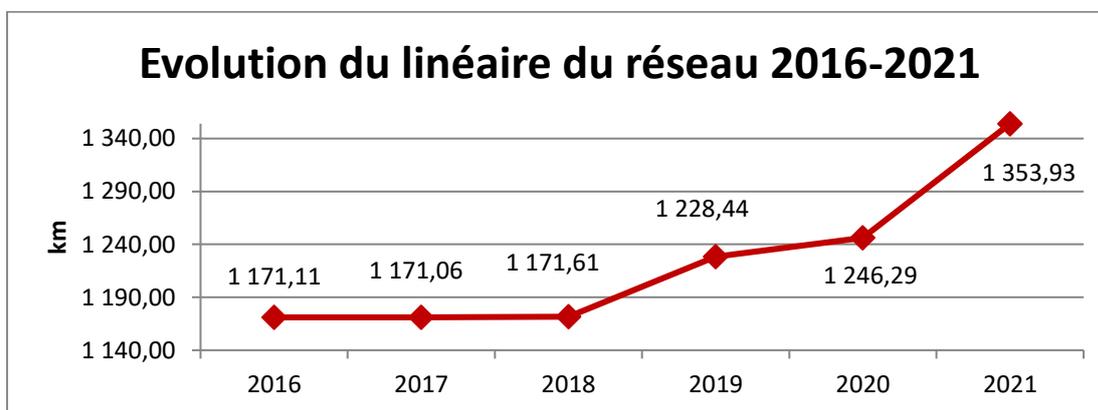
2.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2020	2021	%
Nombre total d'abonnés (clients)	29 717	36 149	21,64%
domestiques et collectifs ou assimilés	29 710	36 140	21,64%
autres que domestiques	1	1	0,00%
autre service d'eau potable	6	8	33,33%
Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m³)	3 884 651	4 646 158	19,60%
Nombre total d'habitants desservis	66 219	80 507	21,58%

2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1353.93 km**. Elle a augmenté de 8.64 % par rapport à 2020 avec l'intégration des six nouvelles communes.

Linéaire du réseau 2020	Linéaire du réseau 2021	%
1 246.29 km	1 353.93 km	8.64%



2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2021		Branchements plomb supprimés en 2021		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/22	
2 408	8.01 %	181	7.52 % des branchements en plomb supprimés	2 227	7.08 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ↪ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 mars 2013.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/21	59.64	81.34	119.30	162.68	200.64	238.60	319.92	406.68	515.14
Montant annuel H.T. au 01/01/22	61.76	84.22	123.54	168.46	207.76	247.06	331.28	421.12	533.42

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ H.T. au 01/01/21	0.5488	1.1664	0.8248	0.8248
Montant du m ³ H.T. au 01/01/22	0.5682	1.2078	0.8540	0.8540

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/21	54.23
au 01/01/22	56.15

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (abonnement) €/abonné/an**

au 01/01/21	17.24
au 01/01/22	17.24

♦ **Part variable €/ m³ consommé H.T.**

au 01/01/21	0.7825
au 01/01/22	0.7825

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **Redevance préservation de la ressource en eau AESN - €/m³ H.T.**

au 01/01/21	0.0700
au 01/01/22	0.0700

♦ **Redevance pollution AESN - €/m³ H.T.**

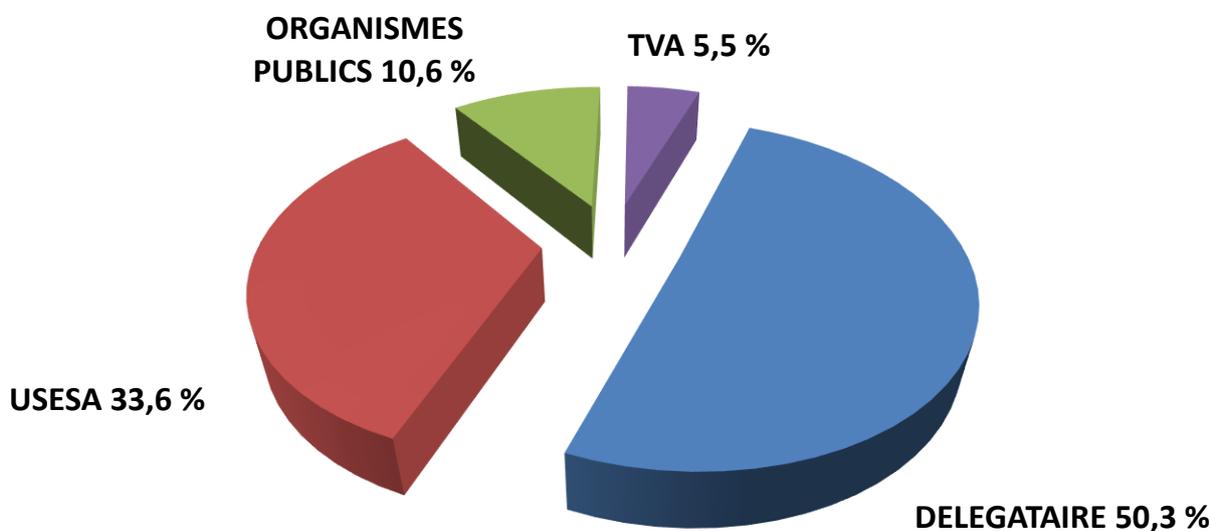
au 01/01/21	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne
au 01/01/22	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne

♦ **Redevance prélèvement Seine Grands Lacs - €/m³ H.T.**

au 01/01/21	0.0040
au 01/01/22	0.0040

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.

Au 1^{er} Janvier 2022, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **2.75 € TTC**



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2021**

• **Tarif du délégataire**

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°8 au contrat (clause de réexamen article 5.4.1)

• **Tarif du Syndicat**

- ☞ Délibération du 10 novembre 2009 (part fixe et part variable)
- ☞ Délibération du 30 avril 2013 : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)
- ☞ Délibération du 03 octobre 2013 : approbation du règlement de service d'eau potable (modifié par avenant n°4)
- ☞ Délibération du 06 décembre 2016 : révision du montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau »
- ☞ Délibération du 03 mai 2018 : mise en place sur la facturation d'eau potable de la redevance prélèvement Seine Grands Lacs
- ☞ Délibération du 26 mars 2019 : baisse de l'abonnement annuel (- 7 € H.T)
- ☞ Délibération du 08 décembre 2020 : baisse du prix de l'eau part fixe (- 18 € HT) et part variable (- 0.10 €/m3 HT)
- ☞ Délibération du 14 décembre 2021 : gel de la part syndicale, le tarif 2021 est reconduit en 2022 sans application de l'indexation des prix

Décision du comité syndical de l'USESA dans sa séance du 14 décembre 2021 :

Dans sa séance du 14 décembre 2021, les élus ont décidé pour la tarification 2022 :

☞ **de ne pas appliquer l'augmentation liée à l'indexation des prix sur la part syndicale 2022 (+ 3.55%)**

☞ **de fixer les tarifs du lissage tarifaire applicables au 1^{er} janvier 2022 aux montants hors taxes suivants pour les communes ayant intégré l'USESA au 1^{er} janvier 2021**

La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2022) :

- Part fixe (abonnement) : 17,24 € /an /abonné
- Part variable : 0,7825 € /m3 consommé

	01/01/20	01/01/21	01/01/22	% évolution 2021-2022
Abonnement annuel (€)	35,24	17,24	17,24	0 %
Consommation (€/m3)	0,8825	0,7825	0,7825	0 %
Tarif pour 120 m3 (€)	1,18	0,93	0,93	0 %

→ **Pas d'évolution du tarif de la part syndicale : le tarif 2021 est reconduit en 2022**

Tarifs des communes adhérentes en 2021

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Part syndicale Tarif HT		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026					
			Villers-Cotterêts	Brécy	Coincy	Courmont	Nogentel	Sergy
Prime fixe annuelle (€)	Au 01/01/21	17.24	14.12	17.24	17.24	5.24	14.74	5.24
	Au 01/01/22	17.24	14.92	17.24	17.24	7.82	15.42	7.82
Part Variable (€/m³)	Au 01/01/21	0.7825	0.2980	0.7180	0.7250	0.1107	0.3111	0.1107
	Au 01/01/22	0.7825	0.4253	0.7383	0.7453	0.2467	0.4092	0.2467

A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

3.2. Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU		2017	2018	2019	2020	2021
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 168 015 €	4 212 290 €	4 302 434 €	4 601 980 €	5 456 376 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	33 037 €	29 617 €	42 344 €	32 408 €	72 612 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	3 978 430 €	4 034 638 €	4 184 985 €	4 160 321 €	3 835 373 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	41 450 €	39 911 €	45 454 €	41 064 €	62 224 €

3.3. Présentation de factures d'eau

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2021

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
PART DELEGATAIRE - VEOLIA							
Abonnement délégataire Ø 15	2	29,82 €	59,64 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5488 €	16,46 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,1664 €	34,99 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,8248 €	49,49 €				
SOUS TOTAL			160,58 €			8,83 €	169,42 €
PAR COLLECTIVITE - USESA							
Abonnement USESA Ø 15	2	8,62 €		17,24 €			
Consommation USESA	120	0,7825 €		93,90 €			
SOUS TOTAL				111,14 €		6,11 €	117,25 €
AUTRES REDEVANCES							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
SOUS TOTAL					35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			160,58 €	111,14 €	35,28 €	16,89 €	323,89 €
MONTANT H.T.							
							307,00 €
MONTANT TVA							
			Coût TTC du m ³ :		2,6991 €		16,89 €
MONTANT FACTURE TTC							
		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :			2,2644 €		323,89 €

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2022

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	30,88 €	61,76 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	8,62 €		17,24 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5682 €	17,05 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,2078 €	36,23 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,8540 €	51,24 €			
Consommation USESA	120	0,7825 €		93,90 €		
SOUS TOTAL			166,28 €	111,14 €	15,26 €	292,68 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			166,28 €	146,42 €	17,20 €	329,90 €
MONTANT H.T.						
						312,70 €
MONTANT TVA						
			Coût TTC du m ³ :	2,7492 €		17,20 €
MONTANT FACTURE TTC						
		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,3118 €		329,90 €

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les tableaux présentent :

- les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique
- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

→ Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	32	0
Physico-chimie	9 219	1

Le détail du résultat non conforme est présenté ci-dessous.

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Résultat non conforme	Valeur seuil
Physico-chimie	→Chloridazone desphényl 2.23 µg/l – captage C2 Chézy sur Marne	2 µg/L

→ Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	576	1 (a)
Physico-chimie	11 208	52 (b)
Paramètres soumis à référence de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre dépassements de la référence
Microbiologie	881	4 (c)
Physico-chimie	2 871	16 (d)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Le détail des résultats non conformes par rapport à la limite de qualité ou les dépassements par rapport à la référence de qualité précédent sont présentés ci-dessous.

Paramètres soumis à limite de qualité					
	Paramètre	Nombre de non-conformité	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (a)	Escherichia coli	1	5/100mL	Réservoir Nogentel	0 /100mL
Physicochimie (b)	Déséthyl atrazine	2	0.114 à 0.133 µg/L	Réservoir de Courmont	0.10 µg/L
	Chlorure de Vinyl monomère	1	3.3 µg/L	Commune de Nogentel	0.50 µg/L
	Pentachlorophénol	1	0.19 µg/L	Station Torcy en Valois	0.10 µg/L
	Chloridazone desphényl	20	0.11 à 1.36 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy sur Marne, Epoux-Bézu, Fère en Tardenois, Torcy en Valois, La Ferté Milon	0.10 µg/L
	Chloridazone methyl desphényl	12	0.111 à 0.848 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy/Marne, Epoux-Bézu, Fère en Tardenois	0.10 µg/L
	Total pesticides	16	0.549 à 2.192 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy/Marne, Epoux-Bézu, Fère en Tardenois, Torcy en Valois, La Ferté Milon	0.50 µg/L
Paramètres soumis à référence de qualité					
	Paramètre	Nombre de dépassement	Résultats des dépassements	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (c)	Bactéries coliformes	4	3 à 6/100 mL	Station la Chapelle Monthodon, réservoirs Nogentel, Courmont	0/100mL
Physicochimie (d)	Equilibre calcocarbonique	12	0 et 3	Stations de Nogent l'Artaud, Fère en Tardenois, Chézy/Marne, réservoirs Courmont, Montlevon, Villemoyenne	1 à 2
	Fer total	1	421 µg/L	Courmont	200 µg/L
	Turbidité	3	4.3 à 12 NFU	Passy sur Marne, Courmont, Haramont	2 NFU

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Depuis janvier 2021, huit nouvelles molécules ont été ajoutées à la liste des analyses. Parmi elles figurent la chloridazone (un désherbant de la betterave, interdit depuis 2020) et ses métabolites (nouvelles molécules issues de la dégradation de la molécule originale).

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de deux métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L. Ces dépassements entraînent également le dépassement du paramètre « total pesticides ».

L'ARS a donné les indications suivantes :

- ▶ La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation. ↩
- ▶ Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- ▶ Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).
- ▶ La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) ».
- ▶ Pour les deux métabolites en question, la Vmax est de 44.4 µg/L. La teneur maximale analysée sur les installations de l'USESA de 1,36 µg/L est inférieure à la Vmax. Il n'y a donc pas lieu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires.
- ▶ Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

Une communication sur ces métabolites a été réalisée auprès des abonnés par le biais d'un communiqué sur le site de l'USESA, accompagné du courrier de la préfecture.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

→ Taux de conformité

Taux de conformité microbiologique : 99.6 % et taux de conformité physico-chimique : 92.4 %.

	2019	2020	2021
Taux de conformité microbiologique	100%	99%	99.6%
Nombre de prélèvements non conformes	2	2	1
Nombre de prélèvements total	194	194	305
Taux de conformité physico-chimique	98.5%	98.5%	92.4%
Nombre de prélèvements non conformes	3	3	24
Nombre de prélèvements total	201	201	329

4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

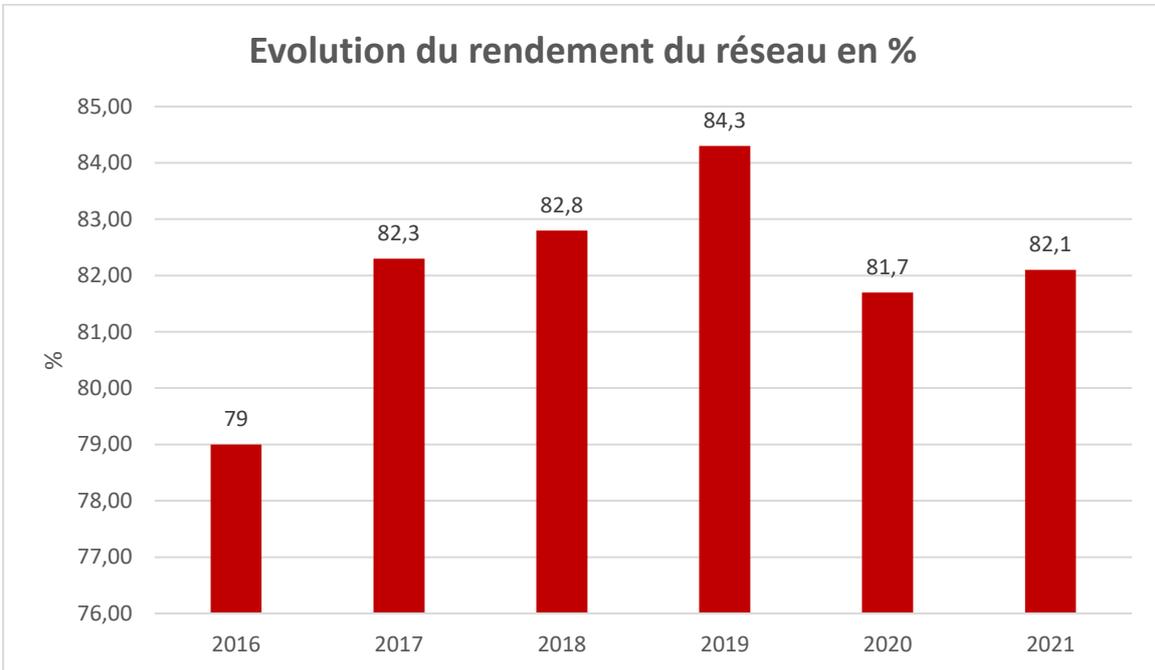
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

Résultat pour l'USESA		Note
Partie A : plan des réseaux		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour 105 des 106 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%	98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.	Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240		15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 94%	14 pts / 15
Sous-total A et B		44 pts / 45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.	10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements: caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonné existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.	10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation	10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.	10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur une durée de 10 ans de 2020 à 2030 comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
Total		109 pts / 120

4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

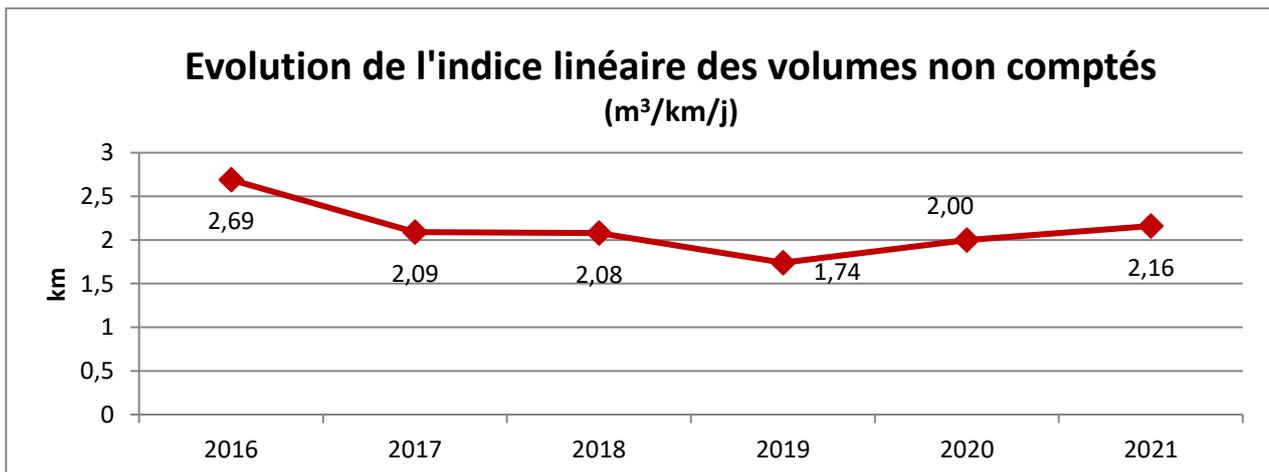
**En 2021, le rendement du réseau est de 82.1 %
 soit une augmentation 0.4 % par rapport à 2020**



4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

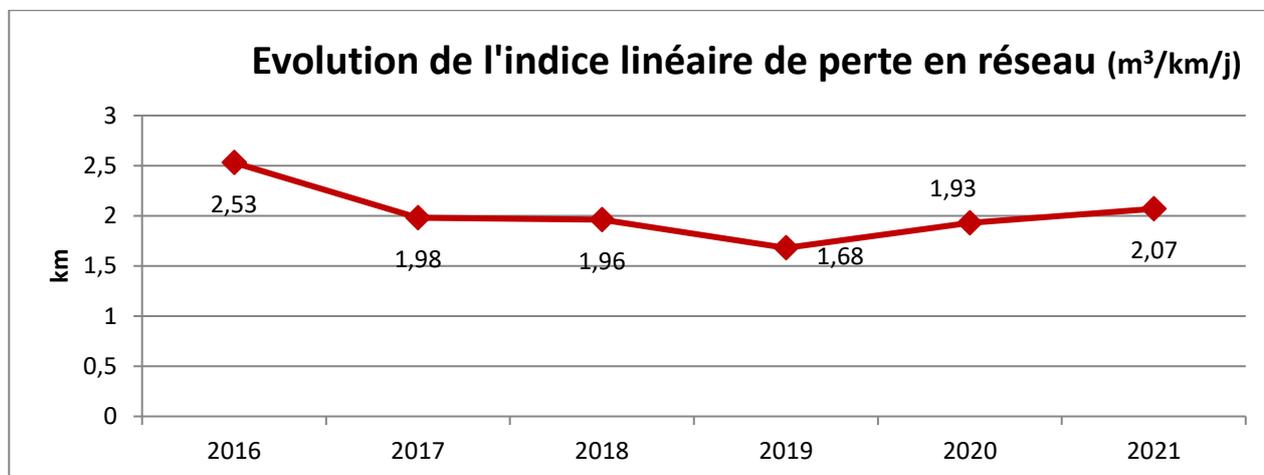
En 2021, l'ILVNC est de 2.16 m³/km/j



4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2021, l'ILP est de 2.07 m³/km/j



4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2017 - 2021

ANNEE	LINEAIRE RENOUELLE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELLEMENT EN %
2017	12.21	2 261 514 €	1 171.06	1.04 %
2018	17.52	2 659 543 €	1 171.61	1.49 %
2019	11.91	3 279 638 €	1 228.44	0.97%
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16%
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %

Taux de renouvellement du réseau en 2021 : 1.26 %

Coût des opérations de renouvellement en 2021 : 3 405 807 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2017/2021 : 1.18 %

4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	80%
Puits C2		04/05/2018	80%
Puits n°11		27/06/1995	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	05/11/2021	80%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	80%
Puits F3			
Puits F4		10/10/2013 + 06/03/2018	80%
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	80%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	100%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	80%
Puits de Rocourt Saint Martin	Rocourt Saint Martin	03/05/2010	80%
Source de la côte Fay	Courmont	07/09/1993	80%
Source de la Poterie	Coincy	28/09/2009	80%
Puits du chemin des Brûlis	Coincy	31/05/2016	80%
Puits Les Martelets	Coincy	18/11/2020	80%
Puits Les Hutins	Brécy	18/11/2020	80%
Source de Sergy	Sergy	-	50%
Source des Rouesses	Nogentel	14/11/1986	80%
Source de la Dhuy	Haramont	24/11/1994	80%
Puits 1 Porte blanche	Villers-Cotterêts	24/11/1994	80%
Puits 2 Route de Vivières	Villers-Cotterêts	24/11/1994	80%
Puits F3	Villers-Cotterêts	19/05/2021	80%
Puits F4	Villers-Cotterêts	19/05/2021	80%
Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource			85.10%

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2021 est de 5.81 u/1000 abonnés (210 interruptions de service).

4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2021.

4.10. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 2.24%. Le montant des impayés s'élève à 285 204 €.

	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés (factures N-1)	0.92 %	1.98 %	2.14%	2.24%
Montant TTC (factures N-1)	100 567 €	215 908 €	224 167 €	285 204 €

4.11. Réclamations

En 2021, le taux de réclamations écrites est de 0.52 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 19 dont 6 reçues par l'USES A et 13 reçues par Véolia.

	2019	2020	2021
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	1.94	1.08	0.52

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers des travaux et des subventions

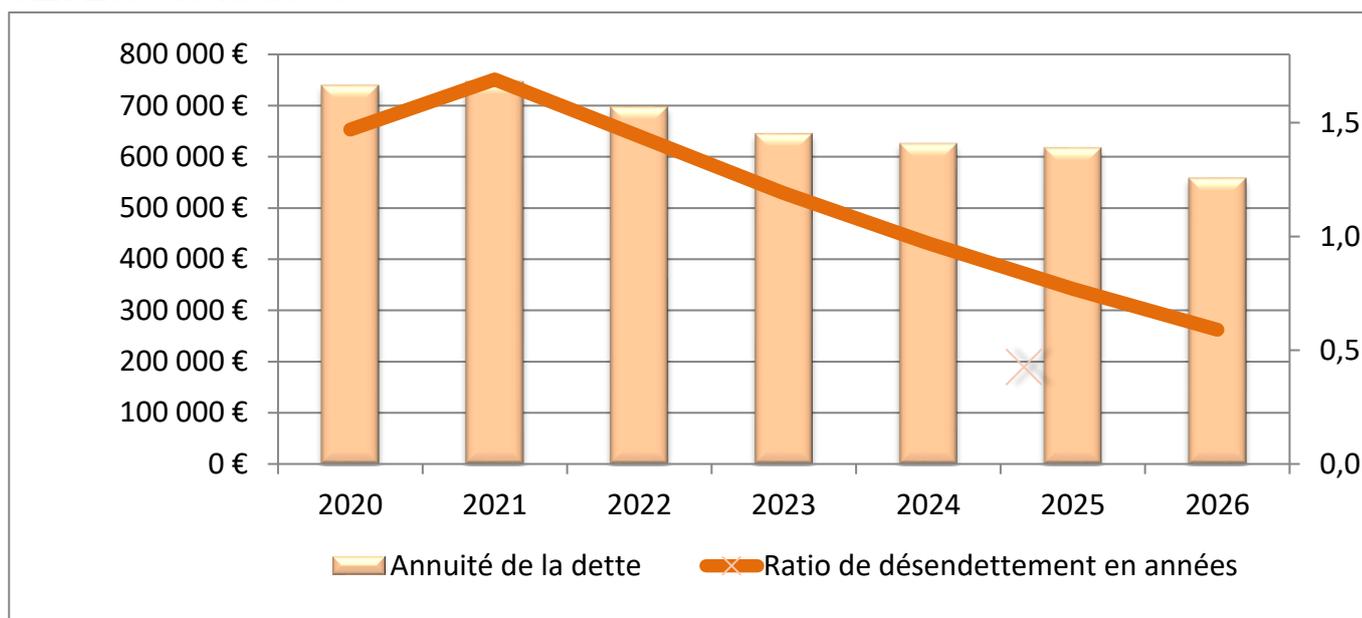
- *Travaux réglés en 2021*

TRAVAUX 2021	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	274 312,30 €
Travaux de renouvellement de réseau	2 900 136,10 €
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	618 854,92 €
Marché à Bon de commandes	256 584,25 €
Travaux liés à l'exploitation	21 620,77 €
Usine de traitement à Chézy Sur Marne (DUP)	6 871,46 €
DUP Captages	2 193,17 €
Réhabilitation station Tardenois - Etudes	6 120,00 €
Réhabilitation station de la Plaine	129 385,36 €
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	2 452 787,33 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	1 762 557,00 €
Interconnexion Rocourt Saint Martin	68 742,52 €
Interconnexion Sergy/Courmont	21 840,00 €
Sectorisation Villers-Cotterêts	39 912,62 €
Réhabilitation des puits	18 277,54 €
Parcours pédagogique « Le Petit Cycle de l'Eau »	3 271,69 €
Equipements (matériel informatique)	8 158,68 €
Véhicule	21 701,26 €
TOTAL	8 613 326,97 €

- *Montants des subventions et autofinancement 2021*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés en 2021	8 613 326,97 €	
Subventions perçues		2 559 083.50 €
TVA / FCTVA		1 431 652.33 €
Total	8 613 326,97 €	3 990 735.83 €
Autofinancement 2021	4 622 591.14 €	

5.2. Etat de la dette



Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	4 591 200 €	4 555 831 €	3 992 084 €	3 456 157 €	2 952 109 €	2 447 113 €	1 928 731 €
Annuité de la dette	738 738 €	746 438 €	696 943 €	644 641 €	625 125 €	617 258 €	557 893 €
Ratio de désendettement en années	1,46	1,69	1,44	1,19	0,97	0,77	0,59

5.3. Amortissements

Amortissements 2021	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	2 149 439.74	
Reprise sur subventions		649 941.49 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 499 498.25 €
TOTAL	2 149 439.74 €	2 149 439.74 €

5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du plan pluriannuel d'investissement 2021-2022 s'élève à 24.5 M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2022 s'élève à 3 M€ HT.

Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2021		2022		
			CREDITS OUVERTS 2021	REALISE CA 2021	RAR 2021	NOUVEAUX CREDITS 2022	TOTAL BP 2022
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	308 277,53	274 312,30	83 514,85	250 000,00	333 514,85
	BRANCHEMENTS OP 10001	Total	308 277,53	274 312,30	83 514,85	250 000,00	333 514,85
PROGRAMME TRAVAUX COURANTS	Programme travaux courants	2315	1 679 047,67	1 084 567,53	446 584,36	300 000,00	746 584,36
	Programmation travaux 2021	2315	2 640 000,00	1 809 088,57	934 984,73	911 000,00	1 845 984,73
	Programmation travaux 2022	2315		6 480,00		3 462 000,00	3 462 000,00
	Publications AO	2033	15 000,00			15 000,00	15 000,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002	Total	4 334 047,67	2 900 136,10	1 381 569,09	4 688 000,00	6 069 569,09
TRAVAUX SUR RESERVOIRS	Réhabilitation réservoir Gandelu	2031	2 352,00		2 352,00		2 352,00
	Réhabilitation Fossoy - La Nouette - Armentières V	2313	15 412,46	126,00			0,00
	Réhabilitation accord cadre	2313	209 673,34	103 880,02	112 813,32		112 813,32
	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes / E	2313	667 148,51	509 908,04	168 364,47		168 364,47
	1 réservoir/an (2022)	2313					0,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	30 000,00	4 940,86		36 000,00	36 000,00
	Programme 2021 Accord cadre	2313	100 000,00			60 000,00	60 000,00
Programme 2022 Accord cadre	2313				15 000,00	15 000,00	
TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003	Total	1 024 586,31	618 854,92	283 529,79	111 000,00	394 529,79	
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande 2017-2021	2315	128 339,40	256 584,25			0,00
	Marchés à bons de commande 2021-2025	2315	300 000,00		69 565,98	300 000,00	369 565,98
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004	Total	428 339,40	256 584,25	69 565,98	300 000,00	369 565,98
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	68 661,20	18 661,20	62 538,62	60 000,00	122 538,62
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes	2315	70 000,00	2 959,57	23 510,26		23 510,26
	TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005	Total	138 661,20	21 620,77	86 048,88	60 000,00	146 048,88
DUP CAPTAGES	Etudes et travaux DUP sur captages	2313		1 113,17			0,00
	Nouvelles communes (Brécy/Coigny)	2313	50 400,00	1 080,00	1 356,00	70 000,00	71 356,00
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008	Total	50 400,00	2 193,17	1 356,00	70 000,00	71 356,00

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2022						
INTITULE OPERATION	N°CPTE	2021			2022	
		CREDITS OUVERTS 2021	REALISE CA 2021	RAR 2021	NOUVEAUX CREDITS 2022	TOTAL BP 2022
STATION DE TRAITEMENT CHEZY SUR MARNE	2313	5 340,07	5 298,00	5 340,07	15 000,00	5 340,07
	2313	60 000,00	1 573,46		15 000,00	15 000,00
	Total	65 340,07	6 871,46	5 340,07	15 000,00	20 340,07
CONSTRUCTION BACHE C.VARENINES	2031	1 328,42		1 328,42		1 328,42
	2313/2315					0,00
	Total	1 328,42	0,00	1 328,42	0,00	1 328,42
INTERCONNEXION CHATEAU THIERRY VILLERS COTTERETS	4581	2 710 536,55	56 622,00	9 649,20	40 000,00	9 649,20
	4581	2 710 536,55	2 396 165,33	248 100,02	40 000,00	288 100,02
	Total	2 710 536,55	2 452 787,33	257 749,22	40 000,00	297 749,22
RENFORCEMENT RESERVOIRS	2031	6 889,42		6 889,42		6 889,42
	2313					0,00
	Total	6 889,42	0,00	6 889,42	0,00	6 889,42
STATION DE LA PLAINE	2031	30 164,34		30 164,34		30 164,34
	2313	11 520,00		11 520,00		11 520,00
	2313	1 450 000,00	129 385,36	1 303 160,57	805 000,00	2 108 160,57
	2313			17 454,07		17 454,07
	Total	1 491 684,34	129 385,36	1 362 298,98	805 000,00	2 167 298,98
INTERCONNEXION CHATEAU TARDENOIS	2315/2033	77 926,80	43 641,11	32 959,69		32 959,69
	2315	2 500 000,60	1 718 915,89	782 410,71	1 984 000,00	2 766 410,71
	Total	2 577 927,40	1 762 557,00	815 370,40	1 984 000,00	2 799 370,40
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	2031	60 000,00		77 052,00		77 052,00
	2031				30 000,00	30 000,00
	2031					
	Total	60 000,00	0,00	77 052,00	30 000,00	107 052,00

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2021		2022	
			CREDITS OUVERTS 2021	REALISE CA 2021	RAR 2021	NOUVEAUX CREDITS 2022
REHABILITATION DES Puits	Etudes - maitrise d'œuvre	2313	8 839,54	8 077,54		0,00
	Réhabilitation C1 - C2 - P11	2313				0,00
	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 capta	2313	276 312,00	10 200,00	241 632,00	241 632,00
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézom	2313	45 000,00		66 588,00	266 588,00
	REHABILITATION Puits OP 10023 Total		330 151,54	18 277,54	308 220,00	508 220,00
PARCOURS PEDAGOGIQUE	Etudes	2031	882,00	594,00		0,00
	Travaux	2315	2 700,49	2 677,69		0,00
		PARCOURS PEDAGOGIQUE OP 10024 Total		3 582,49	0,00	0,00
REHABILITATION STATION FERRE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre (Artellia) et diagnostic pui	2313	71 919,60	6 120,00	30 720,00	45 720,00
	Travaux	2313	100 000,00		17 079,60	52 079,60
		REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total		171 919,60	6 120,00	47 799,60
INTERCONNEXION ROCOURT SAINT MARTIN	Frais d'études/frais connexes	2315	300 000,00	2 879,32	12 705,53	12 705,53
	Travaux	2315		65 863,20	221 778,60	255 778,60
		INTERCONNEXION ROCOURT OP 10027 Total		300 000,00	68 742,52	234 484,13
INTERCONNEXION SERGY COURMONT APCP	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	120 000,00	5 640,00	25 200,00	25 200,00
	Travaux	2315		16 200,00	52 108,56	1 052 108,56
		INTERCONNEXION SERGY OP 10028 Total		120 000,00	21 840,00	77 308,56
CANALISATION RESERVOIRS CHESNEAUX/LAUCONNOIS SNCF APCP	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	65 628,60		65 628,60	80 628,60
	Travaux	2315	150 000,00			800 000,00
		CANALISATION RESERVOIRS OP 10029 Total		215 628,60	0,00	65 628,60
ELABORATION DU PGSSE	Etudes	2031	50 000,00			106 000,00
		PGSSE OP 10030 Total		50 000,00	0,00	106 000,00
SECTORISATION VILLERS COTTERÊTS	Travaux sectorisation	2315	50 000,00	39 912,62		0,00
		SECTORISATION OP 10031 Total		39 912,62	0,00	0,00

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2021			2022	
			CREDITS OUVERTS 2021	REALISE CA 2021	RAR 2021	NOUVEAUX CREDITS 2022	TOTAL BP 2022
INTERCONNEXION BRUMETZ	Frais études	2315				50 000,00	50 000,00
	Travaux (2023)	2315				0,00	0,00
MONTIGNY L'ALLIER	INTERCONNEXION BRUMETZ OP 10032 Total		0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
INFORMATIQUE ET MOBILIER	Matériel informatique/équipement bureau	2183/2184	14 338,80	8 158,68	0,00	10 000,00	10 000,00
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total		14 338,80	8 158,68	0,00	10 000,00	10 000,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	2111				10 000,00	10 000,00
	Stratégie foncière	2111	100 000,00			100 000,00	100 000,00
	ACQUISITION TERRAIN Total		100 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
ACQUISITION VEHICULE	Acquisition véhicule	2182	21 701,26	21 701,26	0,00	0,00	0,00
	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total		21 701,26	21 701,26	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		14 575 340,60	8 613 326,97	5 165 053,99	10 728 000,00	15 893 053,99

Travaux courants prévus en 2022

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation montant des travaux	Subventions attendues (%)	Subventions AESN	Autofinancement USESA
PARGNY LA DHUYS - DHUYS ET MORIN EN BRIE	RD 20 - de Pargny à Artonges	1 500	125	5	260 000,00 €	40	104 000,00 €	156 000,00 €
COURTEMONT-VARENNES	Rue Bacchus	320	200	20	150 000,00 €	60	90 000,00 €	60 000,00 €
PASSY SUR MARNE - TRELOU SUR MARNE	RD 320 - De Passy à Courcelles	1 700	150	45	450 000,00 €	40	180 000,00 €	270 000,00 €
VALLEES EN CHAMPAGNE	RD 4 - de Nogent au réservoir de Baulne en Brie	3 000	125	25	550 000,00 €	40	220 000,00 €	330 000,00 €
DHUYS ET MORIN EN BRIE	RD 1 - Entre Fontenelle et La Grange en Chart	2 300	150	5	445 000,00 €	40	178 000,00 €	267 000,00 €
MARIGNY EN ORXOIS	Place de la Halle / Rue des écoles / Rue de l'église	360	60	30	120 000,00 €	0	- €	120 000,00 €
VILLERS SUR FERRE	Rue Saint-Denis (RD 79)	450	150	35	190 000,00 €	60	114 000,00 €	76 000,00 €
CHÂTEAU-THIERRY	Rue Deville / Avenue de Montmirail	750	125	45	280 000,00 €	60	168 000,00 €	112 000,00 €
PASSY EN VALOIS	Grande Rue RD 792 jusqu'au réservoir	1 100	125	20	250 000,00 €	0	- €	250 000,00 €
CHÂTEAU-THIERRY	Place de l'Hôtel de Ville	150	100	5	115 000,00 €	60	69 000,00 €	46 000,00 €
GLAND	Rue de Château-Thierry RD 3	290	150	30	190 000,00 €	40	76 000,00 €	114 000,00 €
	Programme travaux 2022	11 920		265	3 000 000,00 €		1 199 000,00 €	1 801 000,00 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.1. Abandons de créances

En 2021, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 58.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 1177.19 €.

Ce montant divisé par le volume vendu représente 0.00025€/m³.

6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité. Il est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USESA.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

⇒ Bénéficiaires des aides

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ Conditions d'attribution des aides

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

**Le Programme Eau Responsable
Bilan financier au 31/12/2021**

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000,00 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000,00 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000,00 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	104 731,00 €
2021	23 000,00 €	26	5 145,00 €	17 855,00 €	122 586,00 €
TOTAL	179 667,00 €	319	57 081,00 €	122 586,00 €	

En 2021, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 26
Le contrat sur Villers-Cotterêts alloue une enveloppe annuelle de 3 000 € ce qui porte à 23 000 € l'enveloppe annuelle.

6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

Aucune demande n'a été déposée auprès de l'USESA en 2021.

7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis	66 219	80 507
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.94€ TTC m ³ au 01/01/2020 2.70€ TTC m ³ au 01/01/2021	2.70€ TTC m ³ au 01/01/2021 2.75€ TTC m ³ au 01/01/2022
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
Taux de conformité bactériologique	99 %	99.6 %
Taux de conformité physico-chimique	98.5 %	92.4 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	110/120	109/120
Rendement du réseau AEP	81.7%	82.1%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.00 m ³ /j/km	2.16 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.93 m ³ /j/km	2.07 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.15 %	1.18 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	76.6 %	85.1 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00023 €/m ³	0.00025 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.29 u/1000 abonnés	5.81 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.14 %	2.24 %
Taux de réclamation écrite	1.08 u/1000 abonnés	0.52 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.46 année	1.69 année

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

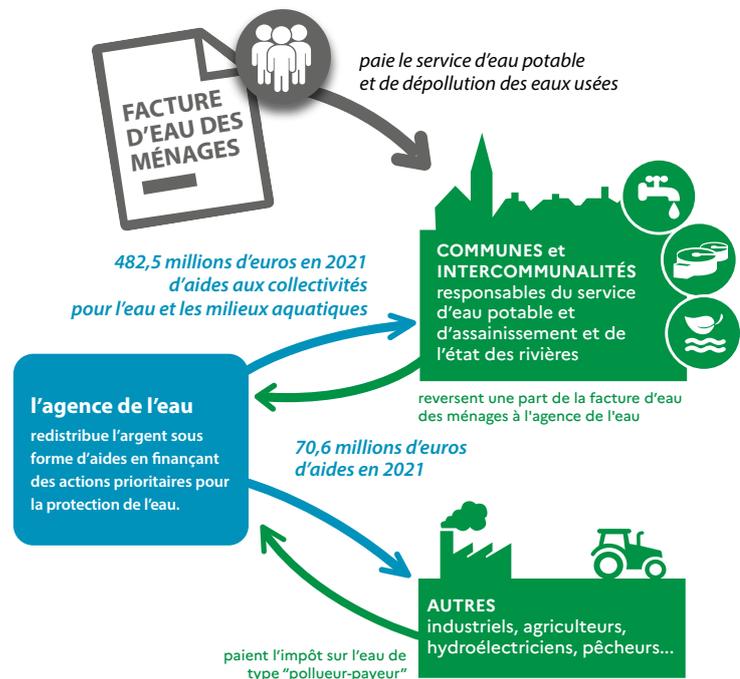
Les composantes du prix de l'eau:

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source: www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source: Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions:** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

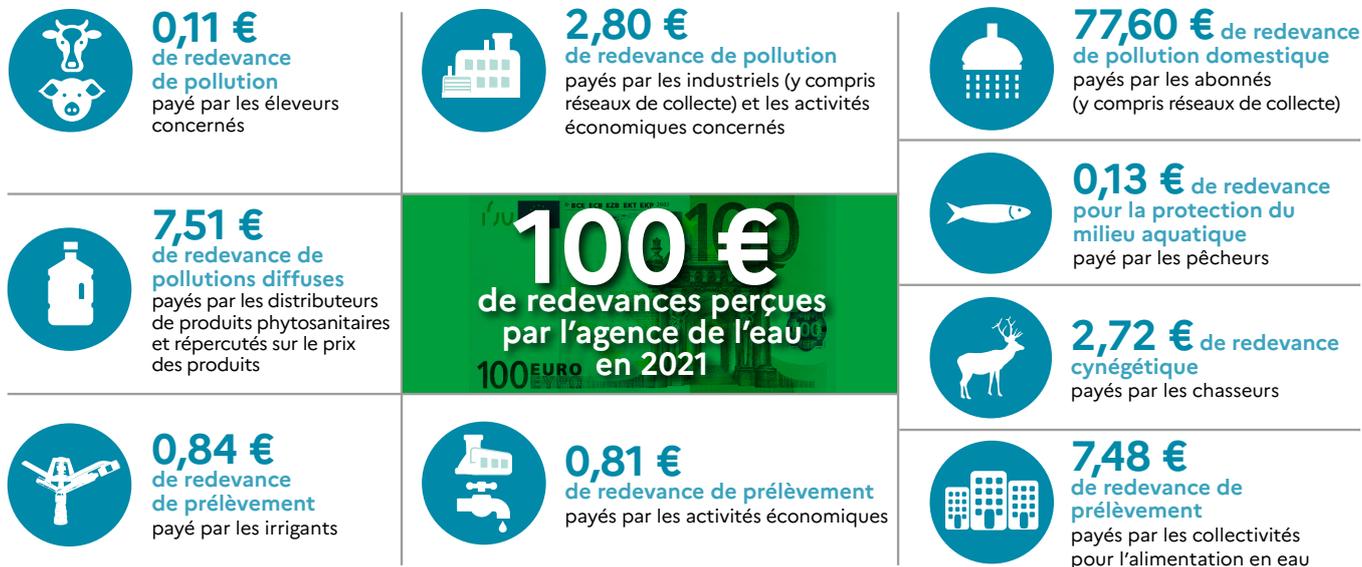
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



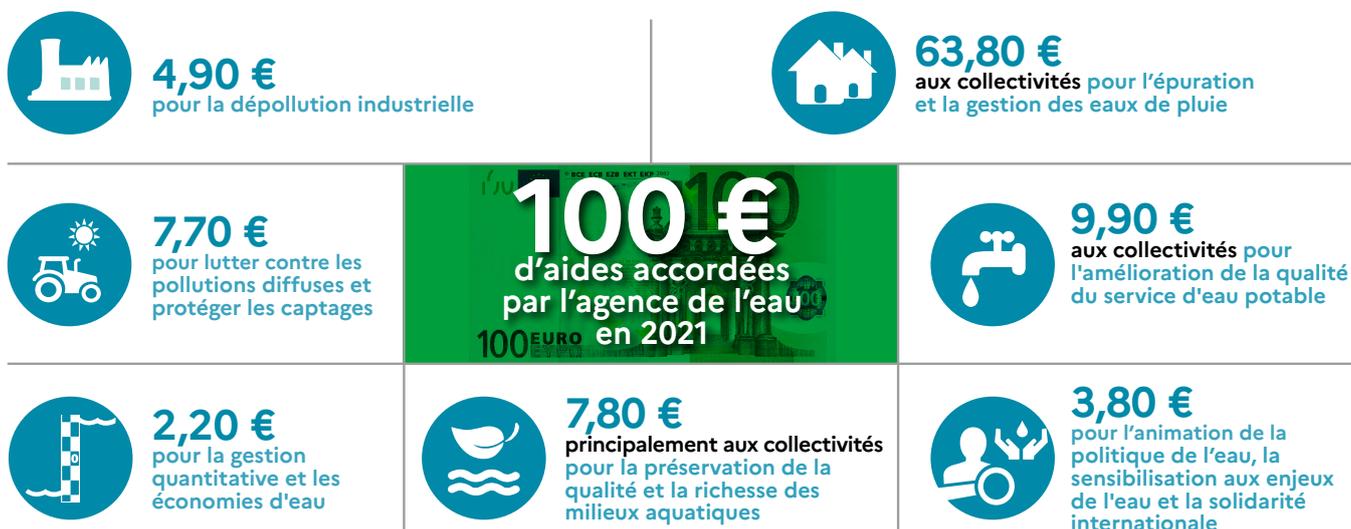
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

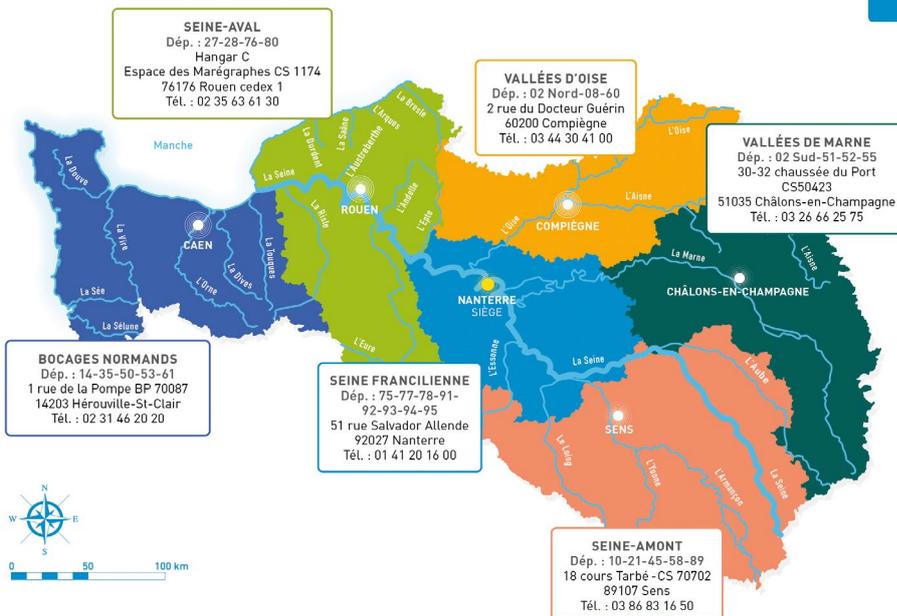
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<p>Commune de Bézu Le Guéry DEVRON Francine Titulaire DEVRON Thibault Suppléant</p>	<p>Commune de Montreuil aux Lions DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVRON Olivier Suppléant</p>	<p>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</p> <p>ALEXANDRE David Titulaire ARNEFAUX Alain Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire BUREL Régis Titulaire CONVERSAT Jean-Claude Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire DURTHALER Jacques Titulaire EUGENE Sébastien Vice-Président FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président MOYSE Dominique Titulaire PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire SIMON André Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VERHULST Eric Titulaire VEROT Vincent Titulaire ZATWARNICKI Jean-Michel Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléante BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant REZZOUCI Mohamed Suppléant THOMAS Rémy Suppléant</p>
<p>Commune de La Chapelle sur Chézy PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante</p>	<p>Commune de Nogent l'Artaud DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant</p>	
<p>Commune de Charly sur Marne ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante</p>	<p>Commune de Oulchy le château MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant</p>	
<p>Commune de Chézy sur Marne HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOURROT Laurent Suppléant</p>	<p>Commune de Pavant PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant</p>	
<p>Commune de Coupru BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant</p>	<p>Commune de Romeny sur Marne LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Domptin BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant</p>	<p>Commune de Saulchery PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant</p>	
<p>Commune de L'Epine aux Bois DOUCET Jean-Marie Titulaire MARTIN Philippe Suppléant</p>	<p>Commune de Vendières ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Essises ATZENI Frédéric Titulaire MINETTE Michel Suppléant</p>	<p>Commune de Veully La Poterie DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante</p>	
<p>Commune de Lucy le Bocage HOURDRY Mathieu Titulaire SCHRANTZ Grégory Suppléant</p>	<p>Communauté de Communes Retz en Valois BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant</p>	
<p>Commune de Marigny en Orxois MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant</p>		
<p>Commune de Marolles CHARBONNIER Patrick Titulaire FIARD Michel Suppléant</p>		
<p>Commune de Montfaucon BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant</p>		

